



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 14 Septembre 2023
Délibération n°DEL-2023-62

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame GISSINGER Sylviane, Madame POREAU Sylvie, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine

Procurations : Monsieur JUSSEAUME Jérôme à Madame GISSINGER Sylviane

Absents excusés : Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAIN Franck, Madame MARILLER Amandine, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Mise à Jour du Tableau des Effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison d'un avancement de grade suite à examen professionnel et afin de remplacer un départ à la retraite d'un agent.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

-la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (26h25) à compter du 25 septembre 2023

-la création d'un emploi d'Attaché Principal pour le poste de Directrice Générale
également de la gestion de la police municipale pluricommunale, à temps comp

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi filière Administrative					
Attaché Territorial	A	35h00	1	1 (jusqu'au 30 septembre)	DGS
Attaché Principal	A	35h00	1	1	DGS
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ier}	C	35h00	1	1	Agent Administratif Polyvalent
Classe					
Adjoint Administratif	C	24h00	1	0	Agent Administratif Polyvalent
Cadre Emploi Filière Technique (service technique)					
Agent de Maîtrise	C	35 h	1	1	RST
Adjoint Technique	C	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
Adjoint Technique	C	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
Adjoint Technique En disponibilité pour convenance personnelle	C	35 h	1	0	Agent Technique Polyvalent
Cadre Emploi Filière Technique (service scolaire)					
Adjoint Technique Principal 1 ^{ier} Classe	C	31h41	1	1 Jusqu'au 30 sept 2023 départ à la retraite	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	31 h	1	1	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	28 H	1	1	Agent Périscolaire Polyvalent
Adjoint Technique	C	26h25	1	1	Agent Périscolaire Polyvalent
Cadre Emploi Filière Technique (service Police Municipale)					
Brigadier-Chef Principal	C	17H50	1	1	Agent Police Municipale

AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PRIVE	TYPE DE CONTRAT	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre Emploi Filière Technique (service technique)					
Adjoint Technique (remplacement agent en disponibilité)	CDD	35 h	1	1	Agent Technique Polyvalent
Cadre Emploi Filière Administrative (service Agence Postale Communale)					
Adjoint Administratif Territorial	CDI	20h50	1	1	Agent d'Accueil de l'APC

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à un recrutement et un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications

-DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 030-213002884-20230918-DEL_2023_62-DE
